

SERVICES FIXES HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT : ABONNEMENTS et DÉPLOIEMENTS

3^E TRIMESTRE 2017 - RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

30 novembre 2017

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 septembre 2017

Au 30 septembre 2017, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 28,2 millions, soit une croissance nette de 175 000 abonnements au cours du trimestre. Sur un an, l'accroissement net s'élève à 780 000 (+2,9%).

Tandis que le recul du nombre d'abonnements à haut débit (21,7 millions) s'intensifie au troisième trimestre 2017 (-195 000 contre -160 000 les trois trimestres précédents), la croissance du nombre d'accès à très haut débit continue de progresser. Au 30 septembre 2017, ce dernier atteint 6,5 millions, soit une croissance annuelle nette de 1,5 million, contre 1,2 million au troisième trimestre 2016. La croissance du très haut débit provient majoritairement (à plus de 70%) de l'augmentation du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout. Plus de 2,9 millions d'accès sont désormais en fibre optique jusqu'au logement, en croissance de 265 000 en un trimestre, et pour la première fois, d'un million en un an.

Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente, au troisième trimestre 2017, 38% du nombre total de logements éligibles au très haut débit, en croissance de 5 points en un an. En outre, fin septembre 2017, près d'un abonnement internet actif sur quatre est à très haut débit.

Nombre d'abonnements					
en millions	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	27,453	27,683	27,923	28,059	28,235
Nombre d'abonnements haut débit	22,395	22,234	22,081	21,913	21,720
Abonnements DSL	21,878	21,705	21,553	21,376	21,200
Autres abonnements haut débit	0,516	0,530	0,528	0,537	0,520
Nombre d'abonnements très haut débit	5,058	5,448	5,843	6,146	6,515
Abonnements >=100 Mbit/s	3,181	3,448	3,716	3,972	4,265
dont fibre optique de bout en bout	1,926	2,164	2,437	2,653	2,920
dont avec terminaison en câble coaxial	1,254	1,284	1,279	1,320	1,345
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe)	1,877	2,001	2,127	2,174	2,250

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017*
Accroissements annuels					
Accroissements net total	0,879	0,815	0,840	0,828	0,780
Accroissement net total en %	3,3%	3,0%	3,1%	3,0%	2,9%
Accroissement net du haut débit	-0,355	-0,422	-0,493	-0,538	-0,675
Accroissement net du très haut débit	1,234	1,237	1,333	1,365	1,455

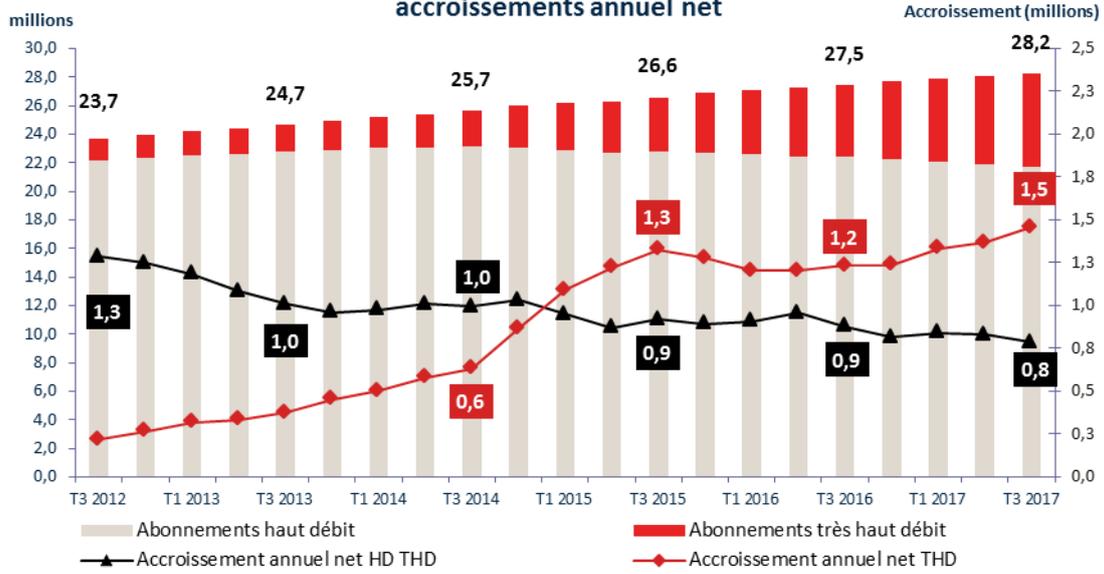
en millions	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,221	0,230	0,241	0,136	0,175
Accroissement du haut débit	-0,056	-0,160	-0,154	-0,167	-0,195
Accroissement du très haut débit	0,277	0,390	0,395	0,303	0,370
Accroissement brut au cours du trimestre, en million**	1,500	1,450	1,350	1,250	1,575

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T3 2016	T4 2016	T1 2017	T2 2017	T3 2017*
Taux d'abonnements au très haut débit	33%	34%	37%	37%	38%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	28%	28%	30%	30%	31%

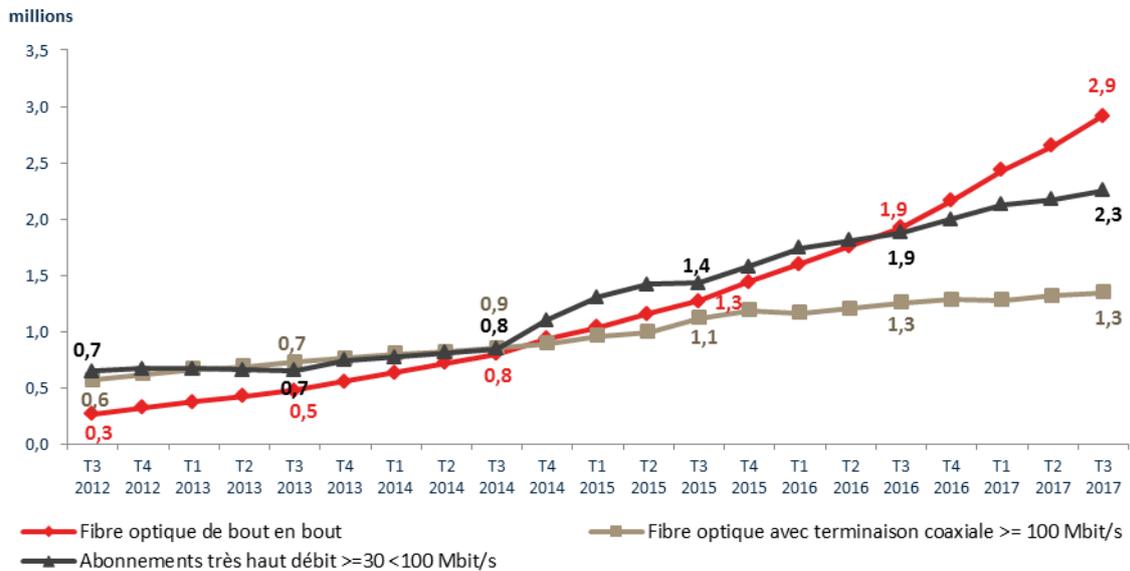
* Résultats provisoires

** Données arrondies à 12 500 près

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuel net



Accès internet à très haut débit

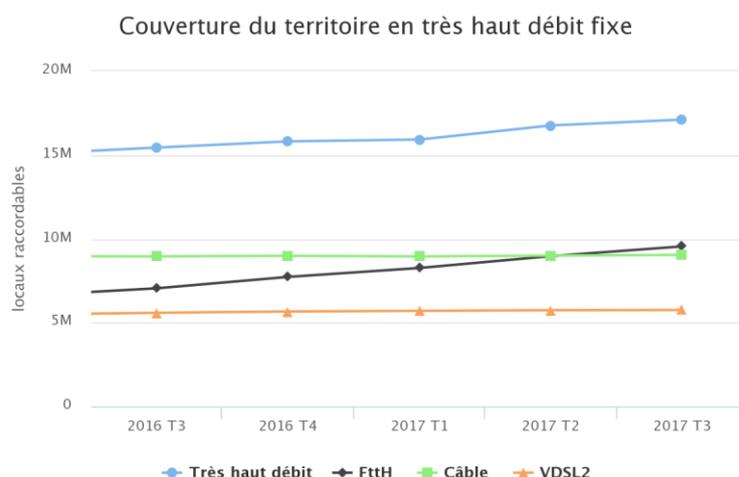


2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est stable : 595 000 nouvelles lignes ce trimestre. Les opérateurs poursuivent le déploiement de leurs réseaux FttH. Au 30 septembre 2017, 9,5 millions de logements étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 37 % en un an. Les acteurs doivent toutefois poursuivre leurs efforts pour atteindre les objectifs de couverture qu'ils se sont fixés.



Les cadrans ci-dessus permettent de suivre la progression des réseaux (locaux couverts en bleu foncé) et des abonnements (abonnés en bleu clair) pour le très haut débit globalement (débit descendant théorique supérieur ou égal à 30Mbps) et pour le FttH en particulier.



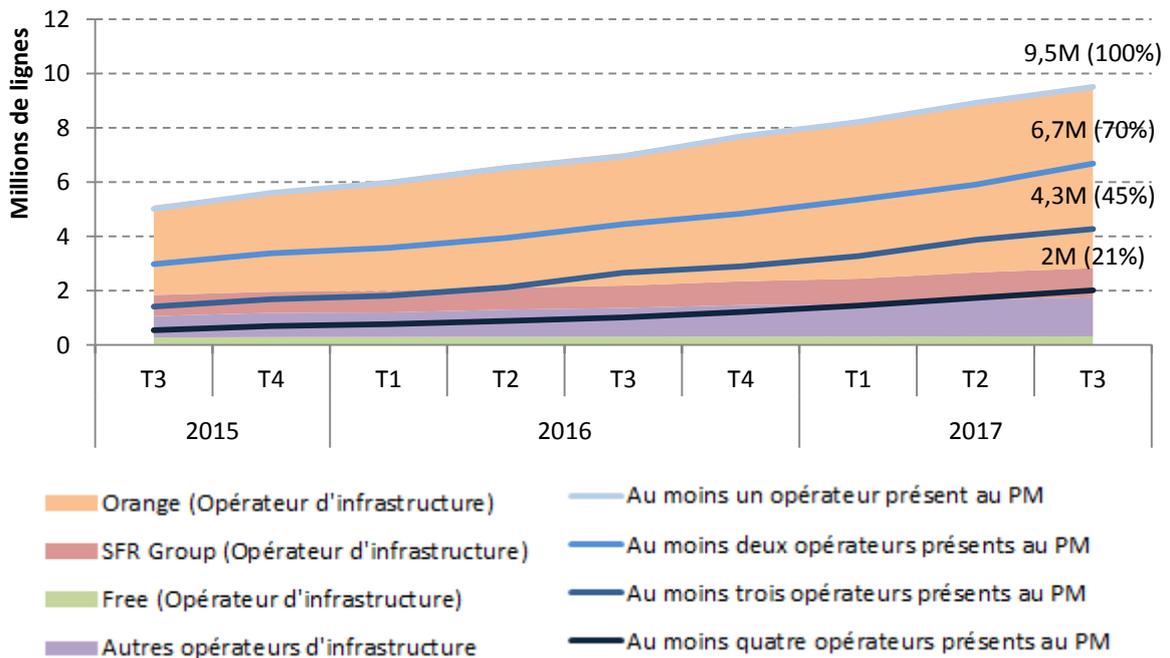
Logements éligibles au très haut débit :	30 sept. 2016	31 déc. 2016	31 mars 2017	30 juin 2017	30 sept. 2017	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	6 950 000	7 681 000	8 207 000	8 913 000	9 526 000	37 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	8 952 000	8 985 000	8 946 000	8 999 000	9 037 000	1 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	7 895 000	8 236 000	8 340 000	8 480 000	8 587 000	9 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	1 057 000	749 000	606 000	519 000	451 000	-57 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 563 000	5 645 000	5 645 000	5 736 000	5 749 000	+3 %
sur les réseaux en fibre ou en câble	11 260 000	11 699 000	12 039 000	12 455 000	12 822 000	14%
tous réseaux confondus	15 314 000	15 812 000	15 922 000	16 762 000	17 109 000	12 %

3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre de manière plus agrégée la progression des déploiements (nombre de locaux raccordables par opérateur d'infrastructure) et de la mutualisation passive (nombre de locaux disposant de 1, 2, 3 ou 4 opérateurs présents au point de mutualisation dont il dépend) des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné.

3.1 Sur le territoire national

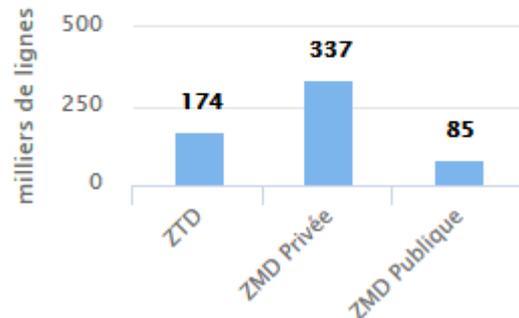
Déploiements et mutualisation des réseaux FttH



Croissance en France

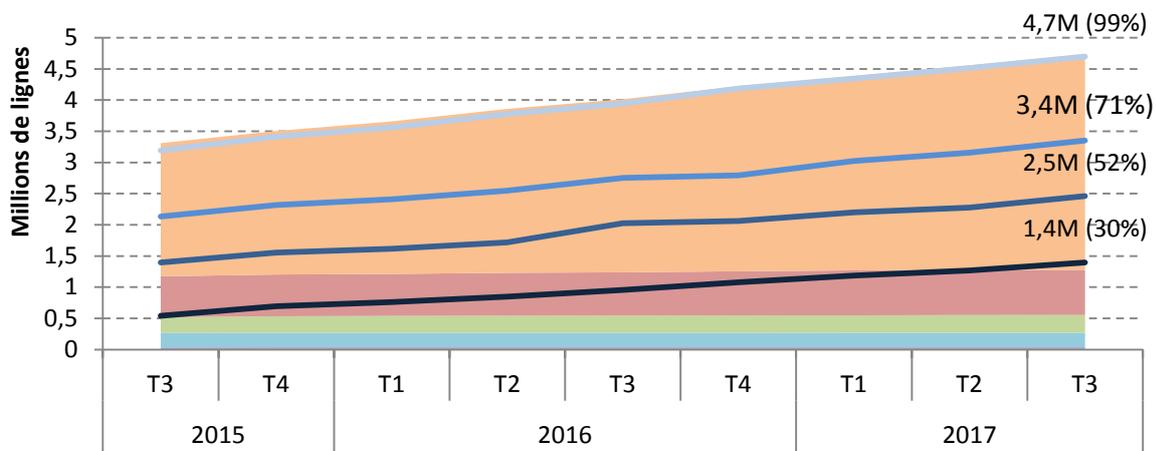


Croissance au T3 2017

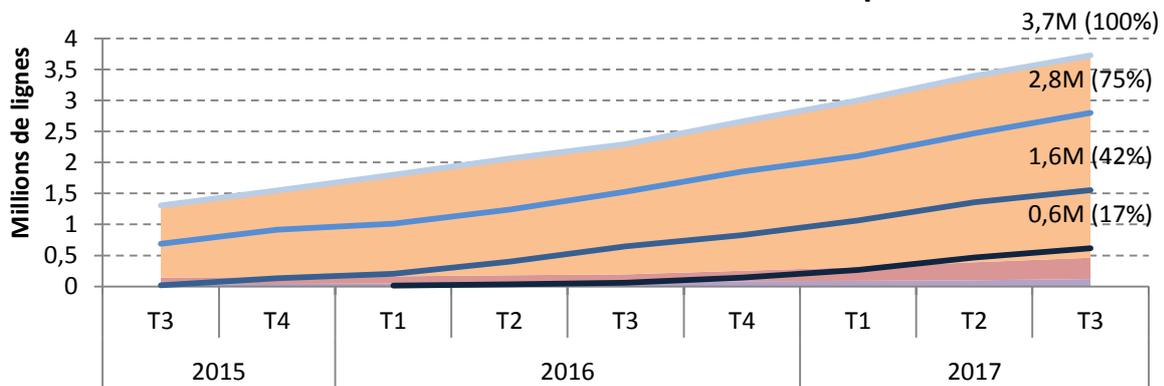


3.2 Par grandes zones

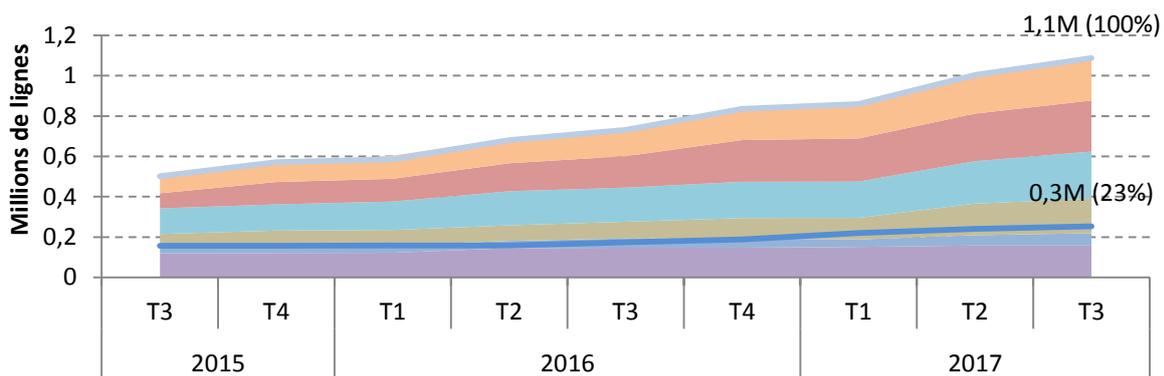
Au sein des zones très denses



Au sein des zones moins denses d'initiative privée



Au sein des zones moins denses d'initiative publique



Opérateurs d'infrastructure

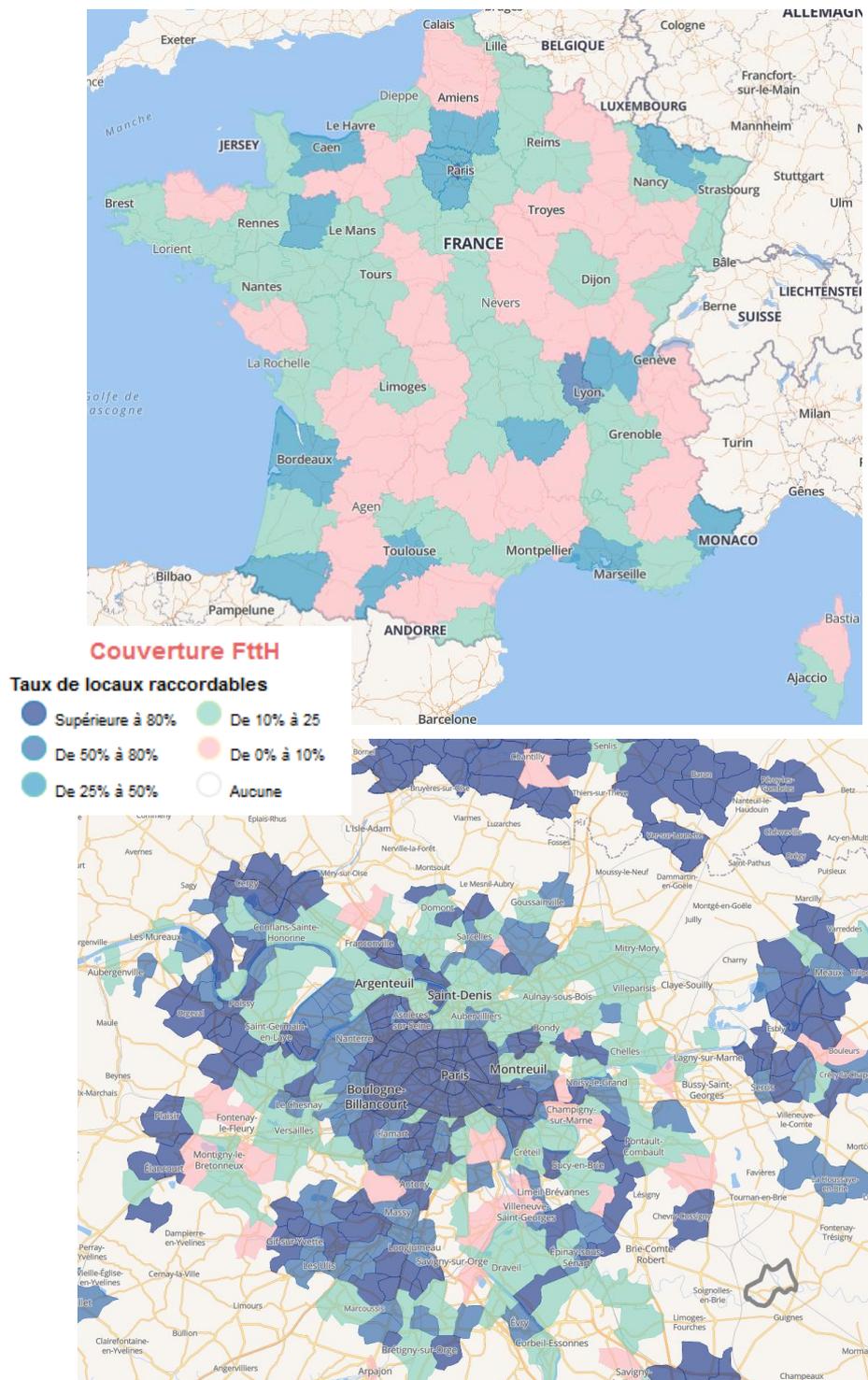
- Orange
- SFR Group
- Free
- Autres
- Covage
- Axione
- Altitude

Mutualisation

- Au moins un opérateur présent au PM
- Au moins deux opérateurs présents au PM
- Au moins trois opérateurs présents au PM
- Au moins quatre opérateurs présents au PM

3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département : cartefibre.arcep.fr.

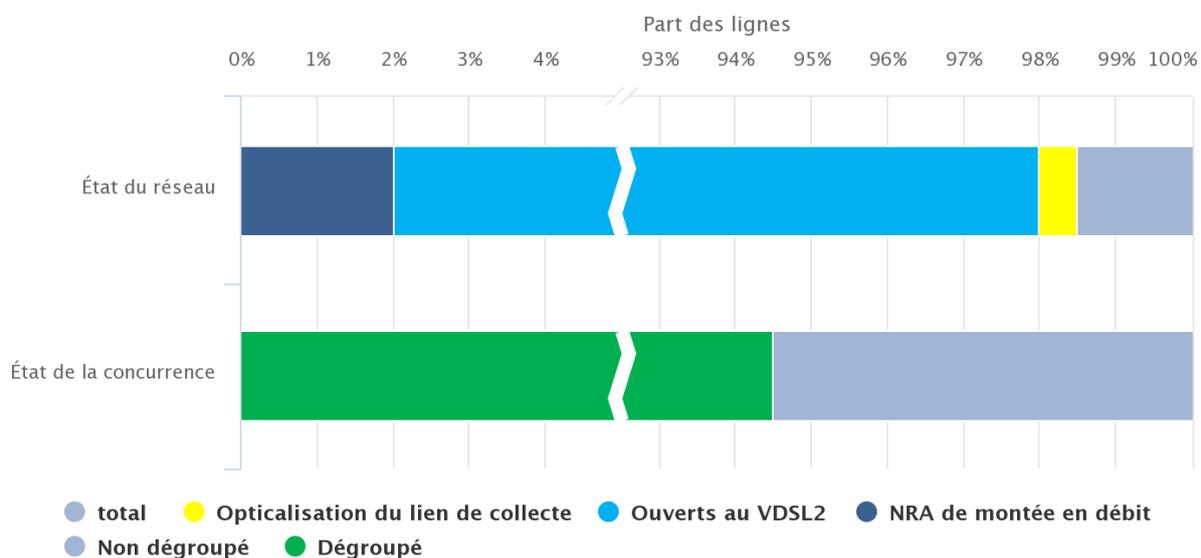


3.4 Les réseaux d'initiatives publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables	Lignes mutualisées
En zones moins denses	1,1 M	23 %
<i>dont communes rurales</i>	<i>217 k</i>	<i>10 %</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>145 k</i>	<i>14 %</i>

4 Réseaux en cuivre

Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en nombre de lignes et en nombre de NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).



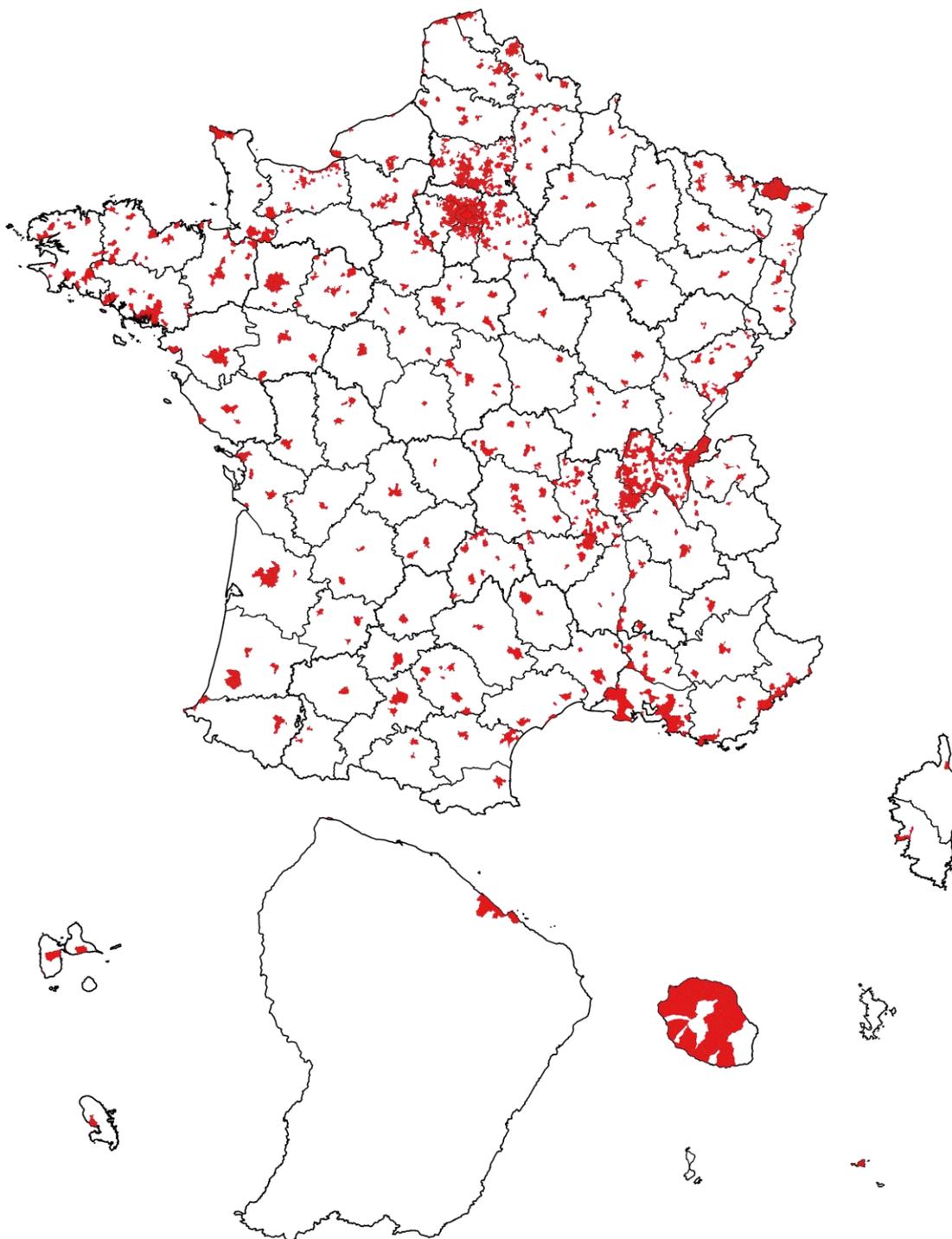
La différence marquée de proportions entre le nombre de NRA-MeD et le nombre de lignes desservies par un NRA-MeD est due à la petite taille de ces derniers, puisque la montée en débit concerne souvent des zones rurales peu densément peuplées.

À l'inverse, la différence marquée de proportions entre le nombre de NRA dégroupés et le nombre de lignes dégroupées s'explique par le dégroupage en priorité par les opérateurs des NRA ayant le plus grand nombre de lignes.

5 Couverture nationales des réseaux

5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné au 30 septembre 2017

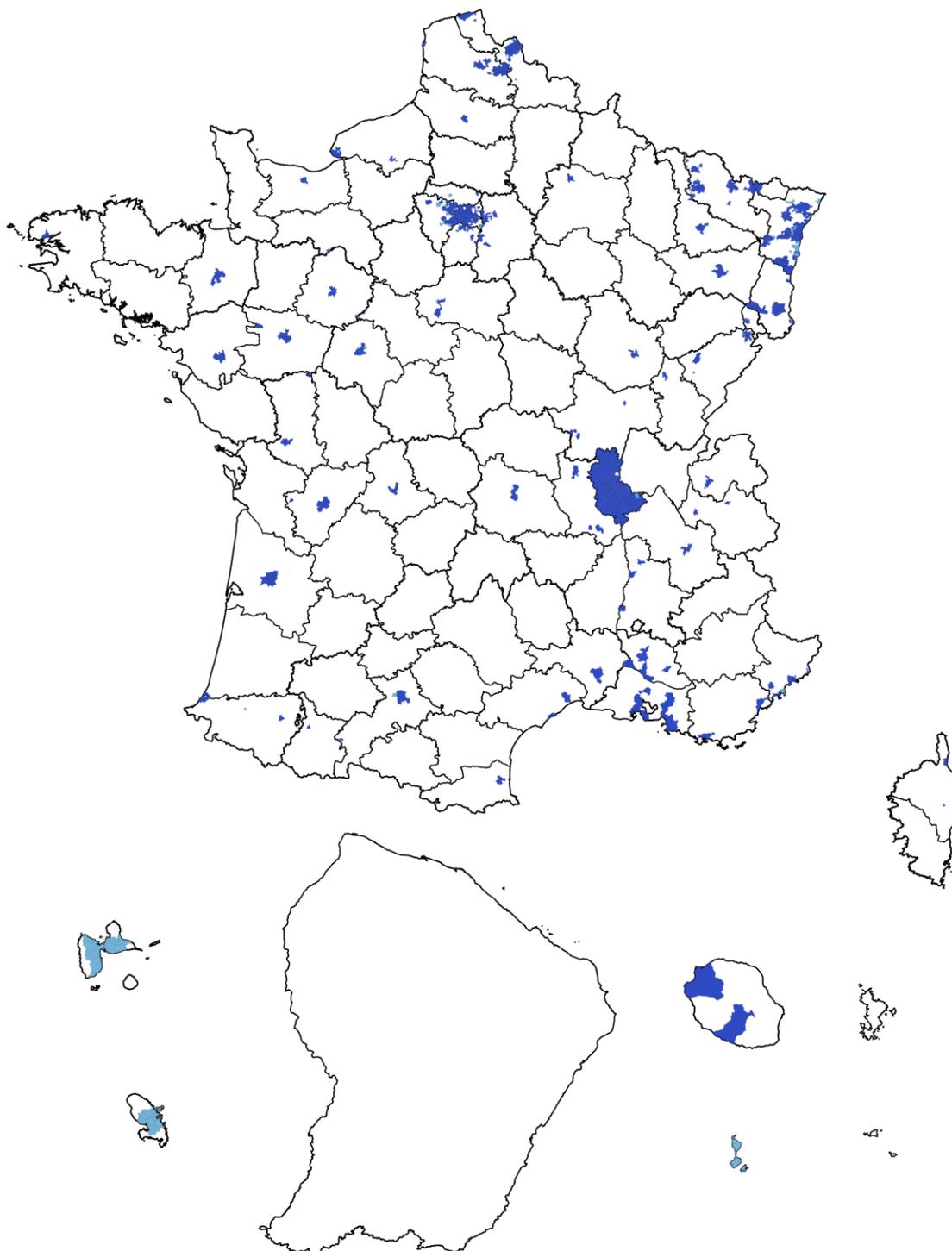


Légende

■ Communes avec des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné déployés

5.2 A terminaison coaxiale

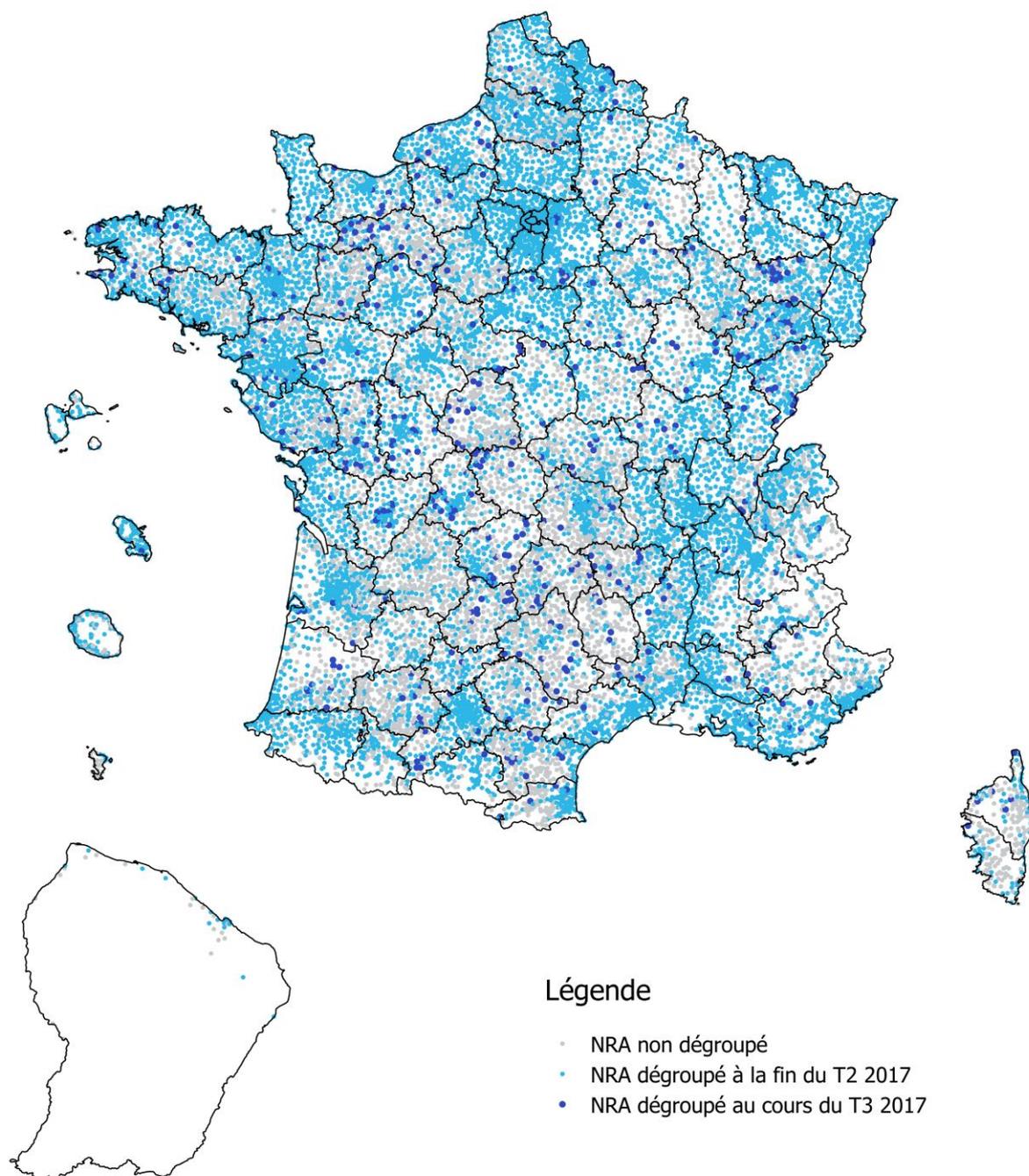
État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 septembre 2017



Légende

-  Communes avec des réseaux à terminaison en câble coaxial ≥ 30 Mbit/s et < 100 Mbit/s
-  Communes avec des réseaux à terminaison en câble coaxial ≥ 100 Mbit/s

5.3 En cuivre



Couverture du dégroupage au 30 septembre 2017

6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, ainsi que les cartes SIM 4G à usage fixe. Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de logements éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégroupage ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2012-1503 de l'Autorité du 27 novembre 2012. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des logements raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, le graphique sur l'ensemble du territoire national montre ainsi que sur les 9,5 millions de locaux rendus raccordables à la fibre optique - c'est à dire pour lesquels le réseau a été déployé suffisamment proche pour permettre aux habitants et aux entreprises de s'abonner à une offre sur fibre optique - environ 70% ont été déployés par Orange, 11% par SFR, 3% par Free et 15% par d'autres opérateurs. Cela indique qui est le constructeur et l'exploitant du réseau en fibre optique déployé. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également. Le graphique présente ainsi également l'évolution du nombre d'opérateurs présents. Fin septembre 2017, 6,7 millions de locaux pouvaient ainsi bénéficier des offres d'au moins deux opérateurs, et 4,3 millions des offres d'au moins trois opérateurs différents.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux par zone est une estimation. Regroupant les logements et locaux à usage professionnel, il est évalué comme la somme des logements et du nombre d'établissements d'entreprises de 1 salarié ou plus, selon les données publiées par l'INSEE.

Les données INSEE utilisées sont les suivantes :

- logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2014](#), Mayotte [millésime 2012](#) ;
- locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2014](#).